

HARNES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRETE N° 0045

**Objet : Tableau annuel d'avancement de grade :
- Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe**

*Nous, Philippe DUQUESNOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006.1690 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des
Adjoints Administratifs Territoriaux,
Sur proposition de Madame la Directrice du CCAS,*

ARRETONS :

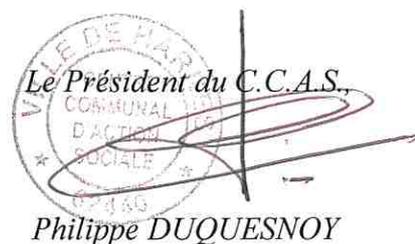
*Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe est fixé
comme suit pour l'année 2025 :*

Nom et Prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) LEBLANC Monique	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} – échelon 10	01 Juillet 2025

*Article 2 : Madame la Directrice du CCAS et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de
l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.*

*Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la
présente notification.*

Fait à Harnes, le 27 Juin 2025


Le Président du C.C.A.S.,
Philippe DUQUESNOY

HARNES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRETE N° 0046

**Objet : Tableau annuel d'avancement de grade :
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe**

*Nous, Philippe DUQUESNOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006.1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des
Adjoints Techniques Territoriaux,
Sur proposition de Madame la Directrice du CCAS,*

ARRETONS :

*Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe est fixé comme
suit pour l'année 2025 :*

Nom et Prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) SERRURIER Patrice	Adjoint Technique – échelon 7	01 Juillet 2025
2) BENTY Lauriane	Adjoint Technique TNC – échelon 8	01 Juillet 2025

*Article 2 : Madame la Directrice du CCAS et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de
l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.*

*Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la
présente notification.*

Fait à Harnes, le 27 Juin 2025


Le Président du C.C.A.S.,
Philippe DUQUESNOY